

PRIÈRES.

L'honorable M. Read (Quinté), du comité des comptes contingents du Sénat, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No. 2,
VENDREDI, 26 avril 1889.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

1. Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat pour l'exercice clos le 31 décembre 1888, et les a trouvés corrects.

Ces comptes montrent que la somme totale reçue par lui pendant l'exercice se compose des montants suivants :

Balance au crédit du greffier, 1er janvier 1888, suivant rapport du 17 mai 1888.....	\$ 12,276 04
Lettres de crédit.....	147,634 31
Compte général, honoraires, en caisse	1,165 95
" recettes provenant de sources diverses.....	2,171 18
Lettres de change (journaux).....	311 83
(*) Somme portée contre crédits pour payer Bureau de la papeterie.....	11,805 36
	<u>\$175,364 67</u>

Le greffier a rendu compte de cette somme à la satisfaction du comité, de la manière suivante :

Payé par chèques.....	\$140,766 45
Payé par lettres de change.....	311 83
Payé pour publications des règles relatives aux avis de bilis privés dans les gazettes officielles des provinces	1,136 95
Payé pour sténographie des témoignages dans les cas de divorce, etc.....	1,498 25
Payé, Bureau de la papeterie.....	11,805 36
	<u>\$155,513 84</u>
Montant annulé par l'Auditeur Général le 30 juin, étant la balance non dépensée des lettres de crédit 1887-88.....	6,928 85
Argent en main, 31 décembre, suivant compte général des honoraires.....	701 93
Balance en banque, 31 décembre, (après provision faite pour chèques non soldés).....	12,215 05
	<u>\$175,364 67</u>

2. Votre comité est d'opinion que l'on pourrait effectuer une économie considérable dans les abonnements aux journaux en réduisant le nombre d'exemplaires extra.

(*) Votre comité croit devoir mentionner qu'une portion considérable de la papeterie sera renvoyée au département des impressions et de la papeterie à la fin de cette session.